

III. Europe

La question allemande

En raison de l'intransigeance de l'U.R.S.S., la possibilité de rétablir le contrôle quadriparti ou d'en arriver à un règlement général de la question allemande s'est encore éloignée. Dans la zone orientale, les pouvoirs du "gouvernement" sont encore mal définis: bien qu'on fasse grand état de la prétendue indépendance de ce corps public, la Commission de contrôle soviétique semble avoir exercé une étroite surveillance sur son activité. D'autre part, toute une série de mesures ont été prises en vue d'assujettir plus complètement l'Allemagne orientale à l'influence soviétique. Dans les zones occidentales, les puissances occupantes ont cherché à remettre au Gouvernement fédéral une plus grande mesure d'autorité sur ses propres affaires, et en même temps à encourager une association de plus en plus étroite de l'Allemagne de l'Ouest avec la communauté démocratique de l'Europe occidentale.

C'est dire que la division de l'Allemagne s'est trouvée accentuée encore par le jeu de politiques indépendantes et divergentes dans les deux parties du pays. Le 3 novembre 1950, l'Union soviétique a invité les trois puissances occidentales à étudier un règlement d'ensemble pour la question allemande, mais il n'en reste pas moins que l'ancien Reich est encore loin de l'unité. L'offre soviétique faisait suite aux décisions prises à la conférence que l'Union soviétique et ses satellites avaient tenue à Prague en octobre, et réclamait d'abord la formation d'une assemblée constituante allemande au sein de laquelle l'Est et l'Ouest jouiraient d'une représentation égale, puis la signature d'un traité de paix pour toute l'Allemagne et le retrait des troupes d'occupation dans un délai d'un an. Cette proposition ne semble être qu'une nouvelle tentative de régler le problème allemand d'après des conditions dictées par l'Union soviétique. Elle n'offre rien de nouveau qui puisse permettre d'amorcer des pourparlers encourageants; on ne saurait non plus la considérer comme un pas décisif vers la solution du problème allemand.

Dans une large mesure, l'Allemagne tient la clef du retour de l'Europe à des conditions normales. Les événements qui se sont déroulés dans les quatre zones d'occupation intéressent donc particulièrement le Canada, non seulement parce que l'ambition allemande a entraîné notre pays dans deux guerres mondiales, mais aussi parce que notre avenir est étroitement lié au sort de l'Europe occidentale depuis que nous participons à l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord. Le Ministère, grâce aux rapports qu'il a reçus de ses missions de Bonn et de Berlin, a suivi de près tous les événements d'Allemagne qui pouvaient avoir quelque retentissement sur la